

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Directives concernant les énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique: amendements (REPowerEU) Modification Directive 2010/31 2008/0223(COD) Modification Directive 2012/27 2011/0172(COD) Modification Directive 2018/2001 2016/0382(COD) Sujet 3.40.07 Industrie du bâtiment et de la construction 3.60.05 Energies douces et renouvelables 3.60.08 Efficacité énergétique	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0160(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2010/31 2008/0223(COD) Modification Directive 2012/27 2011/0172(COD) Modification Directive 2018/2001 2016/0382(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 194-p2; Règlement du Parlement EP 57; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 192-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Étape de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/9/09118